

Délibération n° 2025 04
Autorisation d'acquisition
de matériels d'occasion à un particulier

ID: 076-217601921-20251211-DEL20251211_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
11 décembre 2025
Date de la convocation :
5 décembre 2025
Date d'affichage :
5 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Patrick Lamy (pouvoir donné à Eric Pruvost), Agnès Planchon (pouvoir donné à Nicole Taris), Jérôme Trophardy (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Aldo Morin (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Xavier Leconte (pouvoir donné à Claudine Pariche).

Absent non excusé sans pouvoir : Guillaume Debeaurain

Madame Nicole Taris a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- l'activité importante de notre salle de spectacle L'Abribus,
- que cette salle dispose d'équipements son et lumière, indispensables au bon déroulement des spectacles et des animations, mais qu'il est nécessaire de compléter cet équipement afin d'améliorer les conditions techniques et de garantir une qualité optimale lors des représentations.
- que Monsieur MASSON, qui assure ponctuellement pour la commune des missions de régisseur et met régulièrement à notre disposition gratuitement du matériel complémentaire, propose aujourd'hui de vendre ce matériel d'occasion au prix de 480 €.

Ce matériel, dont la valeur neuve s'élève à 1 275 €, comprend :

- 1 gradateur d'éclairage,
- 8 projecteurs LED,
- 1 machine à brouillard.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce matériel pour un montant de 480 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition d'équipements d'occasion son et lumière pour la salle de spectacle L'Abribus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

La Secrétaire de séance
Nicole Taris



À Criel sur Mer, le 11 décembre 2025
Le Maire
Alain Trouessin

